

# CONSEIL MUNICIPAL

## du 1er AVRIL 2019

**ABSENTS :** M. Jean-Pierre JOREZ (pouvoir à M. Bernard SAINTOT)  
M. Adrien COLLIN (pouvoir à M. Dominique BLONDEL)  
M. Laurent CORBLIN  
Mme Bérengère BRÉZILLON

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

- ❖ **VOTE**, à l'unanimité, le compte administratif 2018 de la commune, sous la présidence de M. Dominique BLONDEL :

#### COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	Dépenses	471 937.48 €	
	Recettes	2 269 025.73 €	
	<b>Excédent</b>		<b>1 797 088.25 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Dépenses	67 158.72 €	
	Recettes	132 307.66 €	
	<b>Excédent</b>		<b>65 148.94 €</b>
<b>RESTES À RÉALISER</b>	Dépenses	383 375.00 €	
	Recettes	0.00 €	
	<b>Déficit</b>		<b>383 375.00 €</b>
<b>SOIT UN EXCÉDENT GLOBAL DE L'ANNÉE 2018</b>			<b><u>1 478 862.19 €</u></b>

- ❖ **AFFECTE LE RÉSULTAT 2018 DE LA COMMUNE** comme suit :

#### CONSIDÉRANT

Un excédent de fonctionnement de	1 797 088.25 €
Un solde d'exécution d'investissement positif de	65 148.94 €
Un reste à réaliser de	383 375.00 €
Entraînant un besoin d'investissement de	318 226.06 €

#### AFFECTE

Au compte 002 en recettes de fonctionnement	1 478 862.00 €
Au compte 001 en recettes d'investissement	65 148.00 €
Au compte 1068 en recettes d'investissement	318 227.00 €

- ❖ **APPROUVE** le compte de gestion 2018 de la commune par M. Robert CASABIANCA, receveur du Centre des Finances Publiques Reims Banlieue Bourgogne.
- ❖ **DÉCIDE DE NE PAS AUGMENTER** les taux des 3 taxes locales votés en 2018 et de les **MAINTENIR** comme suit :

Taxe d'habitation	14.53 %
Taxe foncier bâti	19.85 %
Taxe foncier non bâti	9.40 %

**Pour rappel, aucune hausse des taxes locales n'a été appliquée depuis mars 2014, date du début de mandat.**

❖ **VOTE**, à l'unanimité, le budget primitif communal 2019, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	1 930 025.00 €
INVESTISSEMENT	1 646 667.00 €

Questions diverses :

- Suite à une demande de subvention pour l'achat de deux défibrillateurs, CMMA a alloué la somme de 1 142 €.
- Les locations de la salle des fêtes seront neutralisées de juillet 2020 à octobre 2020 inclus pour travaux de climatisation et de rénovation chauffage.
- La section locale des vignerons de Ludes se porte candidate pour l'inscription au « séjour des réconciliations » auprès de Mission Coteaux, Maisons et Caves de champagne. Cet évènement aurait lieu le vendredi 28 juin de 16h à 21h30 et consisterait à la découverte du vignoble de Ludes à travers le sentier (Départ : la salle des fêtes - Arrivée : le parc Canard Duchêne)
- Une centaine de personnes ont pu apprécier la troupe « Les Sarrybiens » pour leur représentation théâtrale qui a eu lieu le vendredi 29 mars à la salle des fêtes.

LE MAIRE,  
N. RULLAND